



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-12-2025 /

Dossier complet le : 01-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009715/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un lotissement et d'un EHPAD Rue Leon Beauchamp a La Chapelle d'Armentieres

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TISSERIN PROMOTION

Raison sociale

TISSERIN PROMOTION

N° SIRET

30685477900031

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JOVET

Prénom(s)

PIERRE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone de projet s'étend sur une surface de 2,3ha environ. Le site, compris entre la rue Leon Beauchamps et la voie ferrée, est propriété de la Métropole Européenne de Lille. Cette dernière a lancé un appel à projet en 2023 pour céder le foncier aux fins d'y accueillir un programme de logements individuels et collectifs sur la base d'un coefficient de densité minimale de 0,3% (surface de plancher/surface de terrain) avec un maximum de 30 logements à l'hectare. La partie à l'est du site est destinée à la construction d'un nouvel EHPAD regroupant ceux d'Erquinghem-Lys et de La Chapelle d'Armentières. Le présent cas par cas est déposé pour les deux projets : - Le projet de logements de Tisserin promotion à l'ouest du site qui prévoit la création de 89 logements collectifs, 12 maisons individuelles et une crèche ; - Le projet de nouvel EHPAD porté par l'EHPAD Residence DELIOT qui accueillera 106 chambres. Cette programmation mixte s'accompagnera de nouveaux maillages doux, de continuités paysagères et d'un épannelage progressif afin de s'inscrire respectueusement dans le tissu urbain existant. Une voie interne sera créée pour desservir les logements. Elle se raccordera sur la rue Leon Beauchamps par un accès unique desservant également l'EHPAD.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à apporter une nouvelle offre de logements. Ainsi, le programme détaillé repose sur la création de 101 logements pour 5562m² de SdP, dont 26 logements locatifs sociaux et 31 logements intermédiaires. Une crèche et un EHPAD de 106 chambres compléteront le programme pour en faire un nouveau quartier mixte et intergénérationnel à proximité directe des équipements publics communaux. L'ensemble dialoguera avec le tissu environnant au moyen de plusieurs typologies. Les espaces verts seront conçus pour favoriser le développement de la biodiversité, et les fondamentaux environnementaux (gestion différenciée des espaces verts, sélection d'une palette végétale régionale, création de milieux humides, ou plantation de végétaux mellifères). Le stationnement sera géré au moyen d'un parking en sous-sol de 22 places pour le bâtiment A en accession libre et le reste en parking aérien pour 161 places, portant le nombre de places total à 183 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les installations de chantier seront positionnées sur la zone de projet. Une attention particulière sera menée par le maître d'ouvrage sur la gestion du chantier et de ses abords vis-à-vis des riverains actuels du site (communication et plan de gestion du chantier).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce futur îlot d'habitat mixte se caractérise par sa diversité, à travers la mixité typologique favorisant le parcours résidentiel ainsi que la mixité sociale et intergénérationnelle. Ce nouveau quartier permettra de répondre aux besoins en logements. C'est également une mixité paysagère qui est incluse dans ce projet avec l'aménagement d'un jardin central et de continuités écologiques à vocations multiples (recréative/ pédagogique/écologique (bosquet, bassins/noues)/ paysagère/ lieu du lien social). Son entretien en gestion différenciée permettra de favoriser le développement de la biodiversité in-situ. Les espaces verts représentent une surface de 7598m² soit 51.2% du lot n°1. La biodiversité sera confortée autour de la rivière de Layes en préservant un espace non bâti. Le projet propose un accès véhicule unique depuis la rue Beauchamp permettant de desservir à la fois l'EHPAD et les programmes de logements. Les venelles piétonnes assurent la connexion de proximité. Un système de noues sera déployé pour assurer les besoins de rétention et dispersion par infiltration des eaux pluviales. Les eaux usées de chaque bâtiment seront rejetées de manière gravitaire ou par station de relevage sur le réseau d'assainissement collectif existant de la rue Léon Beauchamp. La desserte en adduction d'eau potable de l'opération sera réalisée à partir du réseau principal existant au droit de l'opération rue Léon Beauchamp. L'éclairage du jardin central et des continuités écologiques sera adapté afin de ne pas perturber l'écosystème. Le programme de logements verra la mise en place de Colonnes d'Apport Volontaires Enterrees (CAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager, de permis de construire et d'un dossier loi sur l'eau. Un dossier de dérogation espèces protégées est par ailleurs en cours.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie globale du projet : 23 085 m ² surface globale de plancher : 13 393 m ² place de stationnement creees : 183 places privatives	(metre carre, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site de projet est classe en UCO2.1 au PLU3 de la MEL

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone de projet ne s'inscrit pas dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone de projet est concernée par le classement sonore des infrastructures terrestres eu égard à la proximité de la voie ferrée (cf. Annexe A.6). Une étude acoustique a été réalisée (cf. Annexe B3).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site de projet est inscrit dans un périmètre de protection de 500m autour des anciens magasins de commerce Mahieu sur Armentières (cinéma des lumières) et l'ancienne école de natation - Bains et lavoir publics à Armentières. (cf Annexe A.3).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site de projet est concerné par une ZDH (zone à dominante humide) de catégorie 3 identifiée au PLU. Une étude de caractérisation a été réalisée (cf. Annexe D) qui conclut que le site est en partie une zone humide selon le critère flore / habitat. La zone humide correspond aux secteurs occupés par une roselière (836 m ²), une saulaie humide (665m ²) et une mégaphorbiaie (331 m ²) pour une
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Concernant le risque retrait-gonflement des argiles, la zone de projet se situe en aléa moyen (cf Annexe A.1).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas identifié comme sites et sols pollués (cf Annexe A.4).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone de projet ne s'inscrit pas au sein des zones à enjeux eau potable définies par le SDAGE Artois-Picardie. Par ailleurs, elle s'inscrit en dehors des Aires d'Alimentation de Captage et en dehors des périmètres de protection édifiés autour des captages d'eau potable (cf Annexe A.2).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone de projet se trouve en dehors des zones Natura 2000. (cf. Annexe 7)
D'un site classé ?	☐	☒	La zone de projet s'inscrit en dehors des sites classés (cf. annexe A.3)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucune activité nécessitant des prélèvements directs d'eau ne sera présente sur le site. La desserte en adduction d'eau potable de l'opération sera réalisée à partir du réseau principal existant au droit de l'opération rue Leon Beauchamp.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Un rabattement de nappe temporaire pourra être mis en œuvre dans le cadre de la réalisation du parking en sous-sol. Ce rabattement de nappe entrera dans un cadre réglementaire, il pourra faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau suivant le volume total prélevé qui sera défini par le BET VRD.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite un apport en matériaux pour l'aménagement et la construction de la zone.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas d'utilisation des ressources naturelles du sous-sol envisagé

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les réflexions d'aménagement ont été menées en prenant en compte le contexte actuel. Pour respecter le programme imposé par la MEL, il est nécessaire de détruire des espaces présentant un enjeu floristique faible, et des enjeux faunistique modérés pour les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les chiroptères. La création d'espaces verts plus riches et diversifiés permettra
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation de 2,3 ha de prairie/boisement. Le projet envisage permettra d'éviter, réduire et compenser certains impacts du projet au regard du parti paysager et écologique envisagé : préservation des arbres majestueux/ création de gîtes à insectes, noues et bassins paysagers....
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet est reprise en zone d'aléa moyen vis-à-vis du risque retrait-gonflement des argiles (cf. annexe A.1). Des reconnaissances de sol seront menées sur site avant toute construction afin de prendre en compte les recommandations et dispositions constructives.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	S'agissant d'un futur quartier d'habitat, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Ce projet engendrera des déplacements supplémentaires modérés. Le réseau viaire existant est apte à absorber la demande supplémentaire générée par le projet (cf. annexe B).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra induire des nuisances sonores pour les quelques riverains. Néanmoins, ceux-ci seront réalisés en jours ouvrés et en journée afin de minimiser la gêne occasionnée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	le projet s'inscrit en secteur affecté par la bruit lié à la voie ferrée au nord du site (cf. Annexe A.6). L'étude acoustique jointe en annexe B3 conclut à une ambiance sonore modérée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase de chantier et à titre temporaire, le projet pourra engendrer des vibrations. Néanmoins, ces vibrations ne seront pas directes étant donné qu'il n'y a pas de mitoyenneté.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Des lors que le chantier sera terminé, aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des habitants du quartier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	S'agissant d'un nouveau quartier d'habitation, les émissions lumineuses seront principalement émises par les espaces de circulation (VL et mode doux).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air induits par le projet seront liés à l'augmentation du trafic VL. Ceux-ci seront minimisés du fait de l'offre en transports en commun et aux cheminements doux ainsi que par l'évolution du parc automobile avec la multiplication des véhicules propres. Enfin, la trame verte développée sur le site avec la plantation d'arbres participera à la captation du carbone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du site seront collectées dans des noues paysagères par ruissellement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	rejet en surverse à débit régulé dans la Rivière des Layes

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront collectées et rejetées gravitairement vers les réseaux existants autour du projet. Les eaux seront acheminées vers une station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La gestion des déchets des logements sera assurée par la mise en place de points d'apports volontaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Même si le projet consommera 2,3 ha environ de prairie et boisement, il répondra aux besoins du territoire en terme d'offre de logements notamment sociaux et permettra la construction du nouvel EHPAD regroupant ceux d'Erquinghem-Lys et de La Chapelle d'Armentières.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les annexes permettent d'appréhender le projet dans le contexte urbain général mais aussi de préciser les principes d'aménagement retenus tant en terme urbain, paysager, architectural, écologique et technique. L'annexe E précise les impacts du projet sur différentes thématiques et permet de lister les mesures ERC et d'accompagnement proposées. Omit le fait que le projet s'inscrit sur une emprise non artificialisée accueillant des espaces de prairies, boisements et zones humides qui reste l'impact négatif du projet, des impacts limités voire positifs résultent également du projet : maillage doux et liaison inter-quartiers limitant les flux de véhicules, gestion différenciée des espaces verts limitant les entretiens, préférence pour des espèces végétales locales pour l'ensemble des espaces verts et haies, préférence pour une imperméabilisation partielle des sols (choix de matériaux perméables à semi-perméables) / Gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle par le biais de techniques alternatives de type noues / mixité sociale et intergénérationnelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés et des principes d'aménagement envisagés sur le projet, il nous semble que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, si le respect du cahier des charges de la MEL n'a pas permis de mettre en œuvre de réelles mesures d'évitement pour les enjeux faunistiques et les zones humides, le parti d'aménagement permettra de recréer des espaces verts propices à l'accueil de la faune existante et d'une nouvelle. Des sites de compensation ex-situ sont également en cours d'analyse en partenariat avec la MEL. Au-delà de ces enjeux écologiques, le site permet l'accueil d'un nouveau quartier social et intergénérationnel à proximité directe des transports en commun et des équipements publics.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DEVIANNE

Prénom ALINE

Qualité du signataire AMO

À LILLE

Fait le 01-12-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)